

JOINVILLE

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Modification n°2 du P.L.U. - DOCUMENT APPROUVE

Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil Municipal
du 21 juillet 2015

Cachet de la mairie et signature du Maire :

Mise en compatibilité du P.L.U. (avec P.A.V.A.P.) approuvée le 21 juillet 2015

Modification n°2 du P.L.U. approuvée le 21 juillet 2015

Arrêté de mise à jour du P.L.U. (intégration du P.P.R.i.) pris le 20 novembre 2014

Modification n°1 du P.L.U. approuvée le 05 juillet 2012

Révision simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée le 25 novembre 2010

P.L.U. approuvé le 25 septembre 2007

P.L.U. prescrit le 25 Avril 2002

Liste des servitudes d'utilité publique établie par :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne – Service Sécurité Aménagement –
Bureau des études – 82 rue du Commandant Hugué – CS 92087 – 52903 CHAUMONT Cedex 9

Commune de JOINVILLE

Liste des servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation ou l'occupation du sol s'ajoutent aux règles propres du plan local d'urbanisme. Elles sont répertoriées sur les plans numéros 3.2 à 3.3.

Les fiches ci-après fournissent à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé les informations suivantes:

- Acte ayant créé la servitude,
- Ministère et service gestionnaire,
- Indemnité éventuellement prévue,
- Prérogative de la puissance publique,
- Limitation au droit d'utiliser le sol.

Ces fiches sont données dans l'ordre suivant:

A 4 - Servitudes de passage et d'entretien des cours d'eau non domaniaux

Arrêté préfectoral n° 2682 du 18 septembre 1987 : servitude instituée pour la rivière la Marne, ses dépendances hydrauliques et affluents dans les limites des communes membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne-Vallage.

Service gestionnaire de la servitude

Préfecture de la Haute - Marne
Direction des libertés publiques
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
52000 CHAUMONT

Service à consulter

Direction départementale des territoires
Service environnement et forêt
82, rue du Commandant Hugueny
52903 CHAUMONT Cedex 9

AC 1 - Monuments historiques

Monuments situés sur le territoire communal

Monument inscrit :

- 0* Ancien couvent des Annonciades (Inv. MH : 25 août 1994)
- 1* Eglise Notre Dame en sa Nativité (Inv. MH : 09 octobre 1925)
- 2* Pont dit « le Poncelot » (Inv. MH : 09 octobre 1925)
- 3* Tour ronde au 4, rue de la Fontaine (Inv. MH : 13 octobre 1942)
- 4* Emprise au sol du jardin du Château d'En bas délimité par son mur d'enceinte (Inv. MH : 12 mai 1989)

Monuments classés

- 5* Chapelle Sainte-Anne (Classée MH le 14 avril 1909)
- 6* Château du Grand Jardin ou Château d'En bas (Classé MH le 22 avril 1925)
- 7* Emprise au sol du jardin délimité par le jardin clos (Classé MH le 14 mars 1991)

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de la culture et de la communication
Service territorial de l'architecture et du patrimoine
5, rue Bouchardon
52000 CHAUMONT

AC 2 - Protection des sites

Château du Grand Jardin et son parc (site classé le 20 septembre 1973)

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de la culture et de la communication
Service territorial de l'architecture et du patrimoine
5, rue Bouchardon
2000 CHAUMONT

AS 1 - Conservation des eaux

Puits de Dame Cole et des Poteaux
Arrêté préfectoral n° 662 du 18 janvier 2011

Service gestionnaire de la servitude

Agence régionale de la santé
Délégation de Haute-Marne
82 rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT

EL 7 - Circulation routière

Servitudes d'alignement

Routes départementales

- ★ RD n° 60, homologué le 06 octobre 1872 :
 - Avenue de Lorraine (en partie)
 - Rue Aristide Briand (en partie)
 - Rue Mauclère
 - Rue des Capucins
 - Rue Camille Gillet

- ★ RD n° 200, homologué le 06 novembre 1872 :
 - Rue du Faubourg Saint-Jacques
 - Rue de la Pitié
 - Avenue Irma Masson (en partie)

Service gestionnaire de la servitude

Conseil Général de la Haute – Marne
Direction des infrastructures et des transports
Service affaires foncières et urbanisme
1 rue du Commandant Hugueny
52011 CHAUMONT Cedex

Voies communales (ex RN 67, alignements homologués le 06 novembre 1872, avec modification le le 29 octobre 1909)

- Avenue de la Marne
- Rue de la Harpe

Service gestionnaire de la servitude

Mairie de Joinville
Rue de l'Auditoire
52300 JOINVILLE

EL 11 – Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations

- RN 67 entre l'échangeur de Fronville et le demi-échangeur de Prez sur Marne (décret n° 95-733 du 09 mai 1995)

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
Direction interdépartementale des routes de l'Est
10 - 16, promenade des canaux
BP 82120
54021 NANCY Cedex

I 3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

- **Canalisation DN 100 RUPT aux NONAINS - JOINVILLE**
- **Canalisation DN 100 JOINVILLE – SAINT URBAIN MACONCOURT**

Selon les termes du décret n° 91 - 1147 du 14 octobre 1991, tout projet situé dans la zone d'implantation des gazoducs de transport de gaz naturel haute pression de la part du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre (plans de zonage déposés par les soins de GDF en mairie) doit faire l'objet d'une demande de renseignements de la part du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. De plus, toute personne chargée de l'exécution des travaux à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression, entrant dans le champ d'application de l'annexe 1 dudit décret, doit adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux qui doit parvenir **10 jours** francs au moins avant leur mise en œuvre au service à consulter.

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Service à contacter

GAZ DE FRANCE – GRT gaz, agence d'exploitation de Nancy
22 rue Lucien Galtier
54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY

I 4 Électricité

1 Ouvrages H.T.A.

lignes moyenne tension exploitées par
E.D.F. G.D.F. Services HAUTE-MARNE et MEUSE

Service gestionnaire de la servitude

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS SUR MARNE Cedex

Service exploitant

E.R.D.F., division Meuse - Haute-Marne
Rue Alfred Kalster
Zone de référence
52100 BETTANCOURT LA FERREE

2 Ouvrages H.T.B.

- Ligne 63 kV BAYARD - JOINVILLE
- Ligne 2X63 kV FRONCLES – JOINVILLE (ligne à double circuit)

Service gestionnaire de la servitude

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS SUR MARNE Cedex

Remarques importantes

Pour tout renseignement ou avant d'entreprendre des travaux à proximité d'une ligne électrique haute tension B, d'une tension égale ou supérieure à 50 000 volts, en raison du danger que cela représente, déclaration doit en être faite, en application de la réglementation en vigueur auprès du représentant local du service exploitant:

Électricité de France - Énergie Lorraine Champagne Ardenne
Groupe d'exploitation transport *Champagne Morvan*
10 route de Luyères B.P.29
10150 CRENEY

PT 1 Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro - magnétiques

- **Station hertzienne** de JOINVILLE (CCT n° 052.22.013)

Décret du 18 juin 1990 instituant une zone de garde de 1000m de rayon et une zone de protection de 3000m de rayon.

Service gestionnaire de la servitude

FRANCE TELECOM
Unité régionale de réseau de Champagne Ardenne
Département Pilotage Activités Réseau
101 rue de Louvois - BP 2830
51058 REIMS Cedex

PT 2 Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

- **Station hertzienne** de JOINVILLE : décret du 12 janvier 1989
- **Liaison hertzienne** JOINVILLE (CCT052.022.013) / SAINT-DIZIER (CCT 052.022.014), tronçon SAINT-DIZIER / JOINVILLE : décret du 12 janvier 1989
- **Liaison hertzienne** JOINVILLE (CCT052.022.013) / DOULAINCOURT-SAUCOURT le CHATELET (CCT 052.022.017) : décret du 06 juillet 1990
- **Liaison hertzienne** JOINVILLE (CCT052.022.013) / MONTIER en DER (052.022.018) : décret du 07 juillet 1993

Service gestionnaire de la servitude

FRANCE TELECOM
Unité régionale de réseau de Champagne Ardenne
Département Pilotage Activités Réseau
101 rue de Louvois - BP 2830
51058 REIMS Cedex

PT 3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

- a . Conduites, câbles et lignes aériennes du réseau local et du réseau interurbain régionalisé

En ce qui concerne le **réseau urbain local**, l'importance des conduites, câbles souterrains, et lignes aériennes établis ne permet pas le report sur le plan des servitudes, d'autant plus que des modifications sont très fréquemment apportées aux implantations.

S'agissant du **réseau interurbain**, les servitudes suivantes ont été reportées sur le plan :

- Câble UP 52.13 JOINVILLE – DOULEVANT le CHATEAU
- Câble RG 52.20 JOINVILLE – POISSONS
- Liaison JOINVILLE – BRACHAY

- b/ câbles souterrains du réseau national

- Câble TRN 177/03 CHAUMONT – SAINT-DIZIER

Service à consulter

ORANGE
Direction Régionale Champagne Ardenne
50 avenue Patton
51021 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

La présence de ces câbles entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3m à raison de 1,5m de part et d'autre de l'axe du câble.

En domaine public, tous travaux de construction de bâtiments, plantations d'arbres, tranchées diverses, à moins de 1,5m des câbles ci dessus mentionnés doivent faire l'objet d'une demande de renseignements au centre de construction des lignes.

PT 4 Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public

Cette servitude s'applique à toutes les lignes téléphoniques empruntant le domaine public et ne fait pas l'objet d'un report sur les documents graphiques.

T 1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire

- Ligne de chemin de fer CHAUMONT – VITRY le FRANCOIS

Service gestionnaire de la servitude

Direction Régionale de la S.N.C.F.
Agence immobilière régionale – Pôle urbanisme
20 rue André Pingat
51096 REIMS Cedex

T 7 - Relations aériennes

Servitudes aéronautiques - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Arrêté interministériel du 25 juillet 1990

Est soumise à autorisation, toute installation dont la hauteur en un point quelconque est supérieure à 50 mètres au-dessus du sol.

Services gestionnaires de la servitude

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Centre et Est 210
Rue d'Allemagne BP 606
69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT

Armée de Terre
Commandement de la région Terre Nord-Est
État-major de soutien défense
1 boulevard Clémenceau
57 044 METZ Cedex 1

- Plan de prévention du risque inondation de la Marne moyenne (PPRi)

Concerne, de l'amont vers l'aval, la rivière Marne à partir du confluent avec le Rognon jusqu'au confluent avec l'Ornel: PPRi approuvé par arrêté inter-préfectoral n° 664 du 14 janvier 2014.

Les documents du PPRi sont accessibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Marne : thématique « politiques publique », rubrique « risques naturels et technologiques », dossiers « PPRi approuvés », « PPRi Marne moyenne ».

Le dossier du PPRi Marne moyenne auquel il convient de se référer comprend :

- l'arrêté inter-préfectoral,
- une note de présentation,
- le règlement du PPRi,
- les cartes d'aléas par commune concernée,
- les cartes des enjeux par commune concernée,
- les cartes de zonage par commune concernée,
- les fiches relatives à la réduction de la vulnérabilité,
- le rapport et l'avis de la commission d'enquête publique.

Le PPRi constitue un document à valeur de servitude d'utilité publique et dont les prescriptions sont opposables aux tiers.

Documents joints à la présente liste des servitudes d'utilité publique :

- règlement du PPRi,
- cartes des aléas (2),
- cartes des enjeux (2),
- cartes de zonage (2),
- carte localisant les servitudes d'utilité publique de la commune (sauf le PPRi),
- carte localisant les zones de risques et de nuisances (dont le PPRi).

PPRi – Plan de Prévention du Risque Inondation

Arrêté inter-préfectoral n°664 du 14 janvier 2014 portant approbation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Marne Moyenne.

Service à consulter

Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne
Service environnement et ressources naturelles
Bureau préservation des milieux aquatiques et risques
82, rue du Commandant Hugueny
52903 CHAUMONT Cedex 9

Se reporter à la pièce n°5 « P.P.R.i. de la Marne Moyenne » du présent P.L.U.